

Échéancier pour les activités à déploiement important et les événements à déploiement majeur

Le détenteur doit déposer sa demande à la Commission au moins 90 jours avant l'occupation du site.

ÉCHÉANCES	DOCUMENTS À TRANSMETTRE
90 jours avant le début du montage	Formulaire de demande d'occupation
	Plan préliminaire
	Proposition de visibilité
30 jours avant le début du montage	Plan final
	Horaire final
	Résolution
	Assurances conformes
7 jours avant le début du montage	Entente signée par l'occupant
	Dépôt de garantie
	Permis délivrés par d'autres autorités compétentes (SQI, Régie des alcools, Ville de Québec, etc.)
60 jours après la fin du démontage	Dossier de visibilité